



TERMES ET CONDITIONS

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES CONDITIONS DE SERVICE

Trust-bet-community.com ; Trust-bet-community.be ; Trust-bet-community.eu ; Trust-bet-community.fr ; Trust-bet-community.net ; Trust-bet-community.org ; Trust-bet-community.ovh ; ("Trust bet community") est détenue et exploitée par Trust Bet Community Ltd. Sur ce site, les termes "nous", "notre" et "nos" font référence à Trust bet community, et le terme « vous » fait référence aux membres de la plateforme. La société est enregistrée auprès du registre du commerce britannique sous le numéro **12187508**, elle vous est fournie selon les termes et conditions de ces conditions d'utilisation de Trust bet community et selon toutes les règles d'exploitation ou politiques pouvant être publiées par la société. Les conditions d'utilisations comprennent l'intégralité de l'accord entre les membres et Trust bet community ; elles remplacent tous les accords antérieurs entre les parties concernant le contenu de la présente. En finalisant le processus d'inscription, vous indiquez que vous acceptez d'être lié par la totalité des conditions d'utilisations de Trust bet community.

DESCRIPTION DES SERVICES

Actuellement, Trust bet community offre aux utilisateurs un accès aux services d'hébergement de pages Web, en particulier pour les pages Web optimisées par Trust bet community et à divers services communautaires et de publications, notamment la possibilité de publier des informations sur une page Web ainsi que de participer à des activités Web, notamment via un tchat communautaire. L'accès à la plateforme est gratuit pour tout membre. Sauf indication contraire explicite, toute nouvelle fonctionnalité élargissant ou améliorant le service actuel sera soumise aux conditions d'utilisations de Trust bet community. Pour utiliser le service, vous devez obtenir un accès au Web, soit directement, soit par le biais de périphériques accédant à un contenu Web, et payer les frais de service associés à cet accès. En outre, vous devez fournir tout le matériel nécessaire pour établir cette connexion au Web, y compris un ordinateur, un modem ou un autre périphérique d'accès.

Le service Trust Bet Invest permet au client d'acheter l'un des packs disponible afin de recevoir les gains approprié de ce pack dans la durée spécifié, si Trust Bet Community le peut.

Un plan d'affiliation et de commissionnement est actif, et disponible [ici](#).

Nous nous réservons le droit à tout moment de modifier ou d'interrompre le plan d'affiliation et de commissionnement (ainsi que toute partie ou tout contenu du Service) sans préavis ni justification et en tout temps.

TARIFS DES SERVICES

Les prix de nos produits peuvent être modifiés sans préavis.

Nous ne serons pas responsables envers les membres ou toute autre tierce partie de toute modification de prix et suspension ou interruption du Service.

Le tarif du pack STARTER est de 10 € en paiement unique.

Le tarif du pack DREAM est de 50 € en paiement unique.

Le tarif du pack ELITE est de 300 € en paiement unique.

Le tarif du pack BIG ARMS est de 1000 € en paiement unique.

Le tarif des services ainsi que les modalités de paiement auront été communiqués au membre préalablement à la souscription de son pack.

Les prix sont indiqués toutes taxes comprises au taux en vigueur au jour de la souscription.

Les packs sont payable par débit sur carte bancaire ou par BitCoin.

Le membre reconnaît et accepte que, en communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, il autorise Trust bet community à débiter sa carte bancaire par le biais de leur partenaire Stripe.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

La société permet actuellement aux membres de bénéficier d'un délai de 14 jours de rétractation sur tous les produits / services achetés via Trust bet community et dans les conditions suivantes. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, nous vous rembourserons la totalité du montant. Pour demander un remboursement, il vous suffit de nous contacter en précisant les détails de votre achat dans les quatorze (14) jours suivant votre achat. Indiquez votre numéro de commande (envoyé par e-mail à l'adresse support@trust-bet-community.com) et éventuellement la raison de votre demande de remboursement. Nous portons une attention toute particulière aux commentaires de nos clients et les exploitons pour améliorer constamment nos produits et la qualité de nos services. Les remboursements sont traités dans un délai maximal de 21 jours.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Pour plus d'informations, veuillez lire notre [politique de confidentialité](#) complète.

COMPORTEMENT DU MEMBRE

Toutes les informations, données, textes, logiciels, musiques, sons, photographies, graphiques, vidéos, messages et autres éléments, qu'ils soient affichés publiquement ou transmis de manière privée, relèvent de la seule responsabilité de la personne qui les transmet. Dans ce cas, la société dégage toute responsabilité et cette personne est la seule responsable de la totalité du contenu qu'elle télécharge, publie ou transmet, quelle que soit la manière, via le service. La Société ne contrôle pas le contenu publié via le service et, en tant que telle, ne garantit pas l'exactitude, l'intégrité ou la qualité de ce contenu. Aussi, en utilisant le Service, vous pouvez être exposé à un Contenu offensant, indécent ou choquant. Tout membre accepte de facto ne pas utiliser le service pour:

- (a) télécharger, publier ou transmettre, de quelque manière que ce soit, tout contenu illégal, préjudiciable, menaçant, abusif, harcelant, délictueux, diffamatoire, vulgaire, obscène, calomnieux, envahissant la vie privée de quelqu'un, haineux ou racial, ethnique ou autre;
- (b) nuire aux mineurs de quelque manière que ce soit;
- (c) usurper l'identité de toute personne ou entité, (y compris un responsable de la société, un leader du forum, un guide ou un hôte) ou faussement déclarer ou autrement déformer votre affiliation avec une personne ou une entité;

(d) télécharger, publier ou autrement transmettre tout contenu que vous n'avez pas le droit de transmettre en vertu d'une loi ou de relations contractuelles ou fiduciaires (telles que des informations privilégiées, des informations exclusives et confidentielles apprises ou divulguées dans le cadre de relations de travail ou sous une confidentialité avec accords);

(e) télécharger, publier ou transmettre de quelque manière que ce soit tout contenu enfreignant un brevet, une marque, un secret commercial, un droit d'auteur ou tout autre droit de propriété d'une partie;

(f) télécharger, publier ou autrement transmettre tout matériel contenant des virus logiciels ou tout autre code informatique, fichiers ou programmes conçus pour interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités de tout logiciel, matériel informatique ou équipement de télécommunication;

(g) interférer avec ou perturber le service, les serveurs ou les réseaux connectés au service, ou ne pas respecter les exigences, procédures, politiques ou réglementations des réseaux connectés au service;

(h) enfreindre intentionnellement ou non les lois locales, nationales, ou internationales applicables;

(i) "harceler" ou harcelé d'une autre manière une autre personne;

(j) collecter ou stocker des données personnelles sur d'autres utilisateurs;

(k) promouvoir ou fournir des informations pédagogiques sur des activités illégales, promouvoir des dommages physiques ou des blessures contre tout groupe ou individu, ou promouvoir tout acte de cruauté envers les animaux. Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, des instructions sur la manière d'assembler des bombes, des grenades et d'autres armes, et la création de sites "Crush";

Un membre pronostiqueur à l'interdiction stricte de poster plusieurs fois le même pronostic, ce qui sera considéré comme une faute grave à l'éthique de la plate-forme.

CONTENU SOUMIS A TRUST BET COMMUNITY

La Société ne revendique pas la propriété du contenu que vous placez sur votre site **Trust bet community**. La Société peut citer ou reproduire de petites parties de votre contenu (si vous l'avez rendu public) afin de promouvoir votre site Trust bet community et / ou le service Trust bet community, mais uniquement sur une base d'utilisation équitable.

Les membres reconnaissent que la société ne présélectionne pas le contenu, mais que la société et ses mandataires ont le droit (mais non l'obligation) à leur entière discrétion de refuser ou de supprimer tout contenu disponible via le service. Sans limiter ce qui précède, la Société et ses mandataires ont le droit de supprimer tout contenu qui enfreint les conditions d'utilisations de Trust bet community ou s'avère autrement répréhensible. Les membres devront évaluer et supporter tous les risques associés à l'utilisation de tout contenu, y compris toute confiance dans la précision, l'exhaustivité ou l'utilité de ce contenu.

INDEMNITÉ

Vous acceptez d'indemniser et de tenir la Société, ainsi que ses filiales, sociétés affiliées, dirigeants, mandataires, co-fondateurs ou autres partenaires, et employés, exempts de toute réclamation ou demande, y compris les frais d'avocat raisonnables, faite par un tiers en raison ou résultant hors de votre contenu, votre utilisation du service, votre connexion au service, votre violation des conditions d'utilisation, ou votre violation des droits d'autrui.

PAS DE REVENTE DE SERVICE

Les membres s'engagent à ne pas reproduire, dupliquer, copier, vendre, revendre ou exploiter une partie du service, l'utilisation du service ou l'accès au service.

MODIFICATION AU SERVICE

La Société se réserve le droit, à tout moment et sans justification, de modifier ou d'interrompre, temporairement ou définitivement, le Service (ou une partie de celui-ci) avec ou sans préavis. La Société n'est pas responsable envers les membres ou toute tierce partie pour toute modification, suspension ou interruption du Service.

RÉSILIATION

La société, à sa seule discrétion, se réserve le droit de résilier le compte d'un membre du site Trust bet community, l'utilisation du service ou de tout autre service de la société, et supprimer tout contenu du service, pour quelque raison que ce soit, y compris et sans limitation, par manque d'utilisation ou si la Société estime que ce membre a violé ou agi de manière incompatible avec la lettre ou l'esprit des conditions générales d'utilisation de Trust bet community. La Société peut également, à sa seule discrétion et à tout moment, cesser de fournir le Service, en tout ou en partie, avec ou sans préavis. La résiliation de l'accès au Service d'un membre en vertu de toute disposition des conditions générales d'utilisations de Trust bet community peut être effectuée sans préavis, et la Société peut immédiatement désactiver ou supprimer le site Trust bet community d'un membre et toutes les informations et fichiers associés de son site Trust bet community / ou interdire tout accès ultérieur à ces fichiers ou au Service. En outre, la Société n'est pas responsable envers les membres ou tout tiers pour la résiliation de leur accès au Service.

Trust bet community dispose de la faculté de résilier et/ou suspendre l'accès aux services de plein droit dans les cas suivants :

- 1 - en cas de non-paiement par le membre d'un pack ;
- 2 - en cas d'infraction commise par le membre aux droits existants sur les termes et conditions de Trust bet community.
- 3 - au cas où les informations communiquées par le membre, dans le cadre de la souscription, sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation/suspension entraînera la désactivation immédiate au service, sans droit à indemnité ni à remboursement. Cette décision sera notifiée au membre concerné.

Un membre peut résilier son abonnement à tout moment en envoyant un mail à l'adresse : « support@trust-bet-community.com », en indiquant simplement sa volonté de résilier son abonnement. Cette demande sera prise en compte, à la date d'envoi de ce mail.

ANNONCES ET PROMOTIONS

La société diffuse des publicités et des promotions sur les sites Trust bet community. En créant un tableau de bord sur le site Trust bet community, les membres acceptent que la société ait le droit de diffuser de telles publicités et promotions. Les membres ne pourront pas tenter de bloquer ou d'interférer avec les publicités affichées sur leur site Trust bet community via JavaScript ou tout autre moyen. Cela constitue un motif de cessation immédiate du service. La manière, le mode et l'étendue de la publicité faite par la société sur leur site Trust bet community sont susceptibles de changer. Leur correspondance ou leurs relations commerciales avec des annonceurs trouvés sur ou par le biais du Service, ou leur participation à des promotions, y compris le paiement et la livraison de biens ou de services connexes, ainsi que toute autre condition, garantie ou représentation associée à ces

relations, sont uniquement entre les membres et tel annonceur. La Société ne pourra pas être tenue responsable des pertes ou dommages de quelque nature que ce soit survenus à la suite de telles transactions ou de la présence de tels annonceurs sur le Service.

LA SOCIÉTÉ DROITS DE PROPRIÉTÉ

Les membres reconnaissent et acceptent que le Service et tout logiciel nécessaire utilisé en relation avec le Service ("Logiciel") contiennent des informations exclusives et confidentielles protégées par la propriété intellectuelle applicable et d'autres lois. Les membres reconnaissent et acceptent en outre que le contenu des annonces de sponsors ou des informations qui leur sont présentées par le biais du service ou des annonceurs est protégé par des droits d'auteur, des marques de commerce, des marques de service, des brevets ou d'autres droits et lois de propriété. Sauf autorisation expresse de la société ou des annonceurs, les membres ne peuvent pas modifier, louer, prêter, vendre, distribuer ou créer des œuvres dérivées basées sur le service ou le logiciel, en tout ou en partie.

LIMITATION DE GARANTIES

LES MEMBRES COMPRENENT EXPRESSÉMENT ET ACCEPTENT QUE:

(a) LEUR UTILISATION DU SERVICE SE FAIT À LEURS PROPRES RISQUES. LE SERVICE EST FOURNI SUR UNE BASE "TEL QUEL" ET "TEL QUE DISPONIBLE". La société DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, DES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE VIOLATION.

(b) La Société NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUE LE SERVICE ARRIVERA A TERME, RÉPONDRA À LEURS BESOINS, LE SERVICE SERA ININTERROMPU, RAPIDE, SÉCURISÉ OU SANS ERREUR, LES RÉSULTATS QUI PEUVENT ÊTRE OBTENUS DE L'UTILISATION DU SERVICE SERONT EXACTS OU FIABLES, LA QUALITÉ DE TOUT PRODUIT, SERVICE, INFORMATION, OU AUTRE MATÉRIEL ACHETÉ OU OBTENU PAR LES MEMBRES PAR LE BIAIS DU SERVICE RÉPONDRA À LEURS ATTENTES, ET TOUTE ERREUR DANS LE LOGICIEL SERA CORRIGÉE.

(c) TOUT MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ OU OBTENU AUTREMENT PAR L'UTILISATION DU SERVICE EST FAIT À LEUR PROPRE DISCRÉTION ET À LEURS RISQUES ET ILS SONT LES UNIQUES RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE À LEUR SYSTÈME INFORMATIQUE OU DE LA PERTE DE DONNÉES RÉSULTANT DU TÉLÉCHARGEMENT D'UN TEL ÉLÉMENT.

(d) AUCUN CONSEIL OU INFORMATION, QU'IL SOIT ORAL OU ÉCRIT, OBTENU DE LA SOCIÉTÉ OU PAR LE BIAIS DU SERVICE, NE PEUT CRÉER UNE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT INDIQUÉE DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE Trust bet community.

(e) NOUS NE POUVONS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES QUELCONQUES CONSÉQUENCES SUR VOTRE SANTÉ (BLESSURE OU AUTRE MALADIE) DE CE QUE VOUS AVEZ LU OU VU.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉS

LES MEMBRES COMPRENENT EXPRESSÉMENT ET ACCEPTENT DE NE PAS TENIR LA SOCIÉTÉ COMME RESPONSABLE DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS,

ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS DE MANIÈRE BLANCHE, DES PERTES DE BÉNÉFICE, DE LA GOODWILL, DE L'UTILISATION DES DONNÉES OU D'AUTRES, OU DES PERTES INTÉGRABLES La société a été informée de la possibilité de tels dommages), résultant de:

- (i) L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE SERVICE;
- (ii) le coût d'achat de biens et services de substitution résultant de biens, données, informations ou services achetés ou obtenus, de messages reçus ou de transactions effectuées durant le service ou par le service;
- (iii) ACCÈS OU MODIFICATION NON AUTORISÉ À VOS TRANSMISSIONS OU DONNÉES;
- (iv) DÉCLARATIONS OU CONDUITE DE TOUT TIERS SUR LE SERVICE; OU (v) TOUTE AUTRE QUESTION RELATIVE AU SERVICE.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE CERTAINES GARANTIES NI LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS. PAR CONSÉQUENT, CERTAINES DES LIMITATIONS DES SECTIONS « **LA SOCIÉTÉ DROITS DE PROPRIÉTÉ** » et « **LIMITATION DE GARANTIES** » SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AUX MEMBRES.

REMARQUES

Les notifications peuvent être adressées par courrier électronique ou postal. Le service peut également fournir des avis de modification des conditions générales d'utilisation de Trust bet community ou d'autres éléments en affichant des avis ou des liens menant à des avis concernant les membres, généralement sur le service.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Conditions générales d'utilisation de Trust bet community constituent l'intégralité de l'accord entre les membres et la Société et régissent leur utilisation du Service, remplaçant ainsi tous les accords antérieurs entre les membres et la Société ou Trust bet community (y compris, sans toutefois s'y limiter, les versions antérieures des conditions générales d'utilisation de Trust bet community). Les membres peuvent également être soumis à des termes et conditions supplémentaires qui peuvent s'appliquer lorsqu'ils utilisent une société affiliée ou d'autres services de la Société, du contenu tiers ou des logiciels tiers. Les conditions de service et les relations entre les membres et la société sont régies par la constitution du Royaume-Uni, sans tenir compte de ses dispositions relatives aux conflits de lois. Les membres et la Société acceptent de se soumettre à la juridiction personnelle et exclusive des tribunaux situés au Royaume-Uni. L'échec de la Société à exercer ou à appliquer un droit ou une disposition des conditions générales d'utilisation de Trust bet community ne constitue pas une renonciation à ce droit ou à cette disposition. Si un tribunal compétent constate que l'une des dispositions des conditions générales d'utilisation de Trust bet community est invalide, les parties conviennent néanmoins que le tribunal devrait s'efforcer de donner effet aux intentions des parties telles qu'elles sont reflétées dans la disposition, et que les autres dispositions des conditions générales d'utilisation de Trust bet community restent en vigueur. Quelle que soit la loi ou le droit en vigueur, toute réclamation ou cause d'action découlant de l'utilisation du service ou des conditions générales d'utilisation de Trust bet community ou liée à celles-ci doivent être déposées dans un délai

d'un (1) an après la naissance de cette réclamation ou cause d'action ou être interdit à jamais. Les titres de section dans les conditions d'utilisation sont fournis à titre indicatif uniquement et n'ont aucun effet juridique ou contractuel.

VIOLATIONS

Chaque membre se doit de signaler toute violation des conditions d'utilisation via la page « contactez-nous » de Trust bet community.

Contrat d'apporteur d'affaires (Networker)

ENTRE LES SOUSSIGNÉ[E]S D'UNE PART Trust Bet Community Ltd, ci-après désigné[e] l'« Entreprise », ET D'AUTRE PART ci-après désigné[e] l'« Apporteur d'Affaires », L'Entreprise et l'Apporteur d'Affaires peuvent être désignés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ». IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT : L'Entreprise Trust Bet Community, permet au client d'acheter l'un des packs disponibles afin de recevoir les gains appropriés de ce pack dans la durée spécifiée, si Trust Bet Community le peut. (ci-après désignés les « Produits et Services »). L'Apporteur d'Affaires est celui acceptant ce contrat. L'Entreprise et l'Apporteur d'Affaires ont chacun exprimé leur intérêt pour que l'Apporteur d'Affaires présente à l'Entreprise des clients potentiels susceptibles d'acquérir ses Produits et Services. Les Parties se sont donc rapprochées pour conclure le présent contrat d'apporteur d'affaires (ce dernier, y compris ses annexes et le présent préambule qui s'y incorporent et forment avec lui un tout indivisible, étant ci-après désigné le « Contrat »). CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT : 1. Objet du Contrat L'Entreprise confie à l'Apporteur d'Affaires, qui accepte, la mission d'identifier et de lui présenter des clients potentiels susceptibles d'acquérir ses Produits ou Services. Les clients potentiels en question ne devront pas appartenir à la clientèle existante de l'Entreprise. Les clients potentiels ne devront pas être établis dans les territoires suivants : N/D La liste des clients de l'Apporteur d'Affaires sera mise à jour chaque jour. L'Apporteur d'Affaires aura accès un son espace membre où il pourra consulter celle-ci. Sans préjudice de ce qui précède, l'Apporteur d'Affaires ne pourra toutefois négocier sa rémunération, cependant, différent niveau sont mis en place pour permettre une rémunération plus conséquente en cas de productivité élevée. L'Apporteur d'Affaires ne devra pas négocier les prix de vente des Produits ou Services. L'Entreprise pourra contacter les clients potentiels sans restriction, pendant le Contrat comme après son terme. 2. Nature de la relation contractuelle Les Parties sont des professionnels indépendants l'un de l'autre qui agiront toujours comme tels. Les présentes ne constituent en aucun cas un contrat de travail, toute relation de salariat étant expressément exclue par les Parties, à titre de condition essentielle sans laquelle les Parties n'auraient pas conclu le présent Contrat. Les Parties déclarent que le Contrat ne saurait en aucun cas s'analyser en un mandat d'intérêt commun, ni en un contrat d'agent commercial notamment au sens des dispositions des articles L. 134-1 et suivants du code de commerce, ni en un contrat de voyageur, représentant ou placier (VRP) au sens de l'article L. 7311-3 du code du travail. En particulier, l'Apporteur d'Affaires déclare et garantit à l'Entreprise qu'il n'exerce pas d'une façon exclusive et constante une profession de représentant sans réaliser aucune opération commerciale pour son compte personnel, et qu'il en sera ainsi pendant toute la durée du Contrat. Si cette situation venait à changer pendant la durée du Contrat, celui-ci prendra automatiquement fin et l'Apporteur d'Affaires s'engage donc à en informer immédiatement l'Entreprise. L'Apporteur d'Affaires n'aura droit à aucune indemnisation d'aucune sorte à l'expiration du Contrat. 3. Absence d'exclusivité Les Parties ne se réservent mutuellement aucune exclusivité. Ainsi, l'Apporteur d'Affaires pourra librement exercer des missions pour d'autres

enseignes, y compris des concurrents de l'Entreprise, et l'Entreprise pourra faire appel à d'autres apporteurs d'affaires.

4. Droits de propriété intellectuelle L'Entreprise déclare et garantit qu'elle dispose régulièrement de tous les droits de propriété intellectuelle liés aux Produits ou Services et qu'elle n'enfreint aucun droit de tiers à cet égard.

5. Obligations caractéristiques des Parties L'Entreprise garantit à l'Apporteur d'Affaires que les Produits et Services sont conformes aux normes en vigueur qui leur sont applicables ainsi qu'à ses propres déclarations à leur sujet. L'Entreprise se conformera à ses obligations en matière de sécurité et de conformité des Produits et Services. L'Entreprise communiquera à l'Apporteur d'Affaires toutes les informations, les contenus et les supports utiles à la promotion de l'Entreprise et des Produits et Services. L'Apporteur d'Affaires garantit à l'Entreprise qu'il est un professionnel disposant des compétences, de l'expérience, des relations et de tous les moyens nécessaires pour exécuter correctement les prestations visées au présent Contrat. Il s'engage à ce que ses pratiques de promotion et de démarchage ainsi que sa communication relative à l'Entreprise et aux Produits respectent leur image de marque et leur positionnement et soient conformes aux standards de qualité et à la politique commerciale de l'Entreprise. L'Apporteur d'Affaires se conformera à toutes les obligations applicables à ses activités et veillera en particulier à ce que ses pratiques de promotion de l'Entreprise et des Produits, de démarchage et de mise en relation, soient parfaitement licites et adaptées au but poursuivi, en préservant la réputation et l'image de marque de l'Entreprise et des Produits.

6. Conditions financières

6.1. Rémunération En rémunération des prestations décrites au présent Contrat, l'Apporteur d'Affaires percevra une commission sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé par l'Entreprise pendant la durée du Contrat avec les clients potentiels présentés par l'Apporteur d'Affaires (le « Chiffre d'Affaires »). Afin de calculer le montant de cette rémunération, l'Entreprise déclarera trimestriellement à l'Apporteur d'Affaires le montant du Chiffre d'Affaires, au plus tard 15 jours calendaires après la fin de chaque trimestre civil. Si l'Apporteur d'Affaires le demande, l'Entreprise devra en outre lui communiquer une attestation relative au montant du Chiffre d'Affaires établie par un expert-comptable indépendant. Cette commission constitue une rémunération globale, forfaitaire et définitive pour toutes les prestations et tous les frais de l'Apporteur d'Affaires au titre du présent Contrat, sans aucune exception ni réserve. L'Apporteur d'Affaires ne pourra donc prétendre à aucune autre rémunération ou indemnisation ni à aucun autre paiement quelconque. En particulier, il fera son affaire de tous les frais, des charges et des investissements induits par l'exécution du Contrat. Toutefois, nonobstant toute stipulation contraire des présentes, l'Apporteur d'Affaires aura le droit d'obtenir le remboursement des frais exposés en relation directe avec la fourniture de ses services à condition qu'ils aient été préalablement approuvés par l'Entreprise. Après l'expiration du Contrat, l'Entreprise pourra poursuivre librement ses relations commerciales avec les clients potentiels présentés par l'Apporteur d'Affaires sans qu'aucune rémunération ou indemnisation quelconque lui soit due.

6.2. Conditions de paiement L'Apporteur d'Affaires sera rémunéré en point virtuel immédiatement après l'ajout d'un client dans notre base de donnée, chaque 31 du mois, ces points seront transformés en euros. L'Apporteur d'Affaires pourra alors demander un retrait sur le compte de son choix.

7. Durée du Contrat Le Contrat entrera en vigueur dès acceptation par l'Apporteur d'Affaires. Le Contrat sera renouvelé tacitement pour une ou plusieurs périodes successives d'une durée de 1 an, sauf à ce qu'une Partie notifie à l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par tout autre moyen écrit suffisamment probant, sa volonté de ne pas renouveler le Contrat, au moins 6 mois avant le terme contractuel.

8. Résiliation anticipée du Contrat Une Partie pourra mettre fin au Contrat unilatéralement et à effet immédiat, dans le cas où l'autre Partie n'aurait pas remédié à un

manquement significatif à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ou des obligations inhérentes à l'activité exercée, au plus tard 30 jours après la notification indiquant l'intention de faire application de la présente clause, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen écrit suffisamment probant. Ce préavis ne s'appliquera pas en cas de manquement auquel il ne peut être remédié, par nature, le Contrat pouvant alors être résilié immédiatement. Le Contrat prendra fin automatiquement si l'Apporteur d'Affaires perd le statut de professionnel indépendant de l'Entreprise.

9. Règles régissant le Contrat

9.1. Droit applicable et clause attributive de juridiction Le Contrat est régi par le droit français. Il doit être appliqué et interprété conformément à ce droit. En cas de litige quelconque en relation avec ce Contrat, les Parties attribuent une compétence exclusive aux juridictions de la ville de Carcassonne (France), pour en connaître.

9.2. Intégralité de l'accord Ce Contrat, qui exprime l'intégralité de l'accord des Parties relativement à son objet, annule et remplace tous précédents engagements, déclarations, promesses ou accords intervenus entre elles en relation avec cet objet.

9.3. Autonomie, adaptation et modification Si l'une quelconque des stipulations de ce Contrat est nulle, la stipulation concernée ne sera pas appliquée mais les autres stipulations du Contrat resteront en vigueur. Les Parties feront leurs meilleurs efforts pour négocier de bonne foi et avec diligence toute éventuelle modification du Contrat qui serait nécessaire, particulièrement en application de dispositions légales ou réglementaires impératives, ou d'une décision de justice ayant force de chose jugée. En toute hypothèse, et notamment en cas d'application d'une règle impérative, il doit être tenu compte autant que possible de l'esprit, de la finalité et de l'effet utile du Contrat. Le Contrat ne peut être modifié que d'un commun accord exprès, écrit et préalable des Parties, auquel cas toutes éventuelles modifications ou dérogations quelconques seront annexées au Contrat et en deviendront partie intégrante.

9.4. Renonciation Le fait pour une Partie d'omettre de se prévaloir de l'une quelconque des stipulations du Contrat ne pourra être considéré comme une renonciation à s'en prévaloir.

9.5. Élection de domicile Pour la réalisation des présentes et de leurs suites, chacune des Parties élit domicile à l'adresse indiquée en tête du Contrat. En cas de modification, la Partie concernée en informera sans délai les autres Parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

9.6. Frais, droits et honoraires Chaque Partie supporte les honoraires, frais et débours de ses avocats, conseils, comptables et autres experts respectifs, et toutes les autres dépenses engagées à l'occasion de la négociation, la préparation, la signature et l'entrée en vigueur des présentes, et des opérations et accords qui y sont visés.

9.7 Confidentialité L'Apporteur d'Affaires devra, pendant toute la durée du Contrat et sans limitation de durée après son expiration, préserver la confidentialité des termes de cet accord. Il ne devra pas révéler à un tiers une quelconque information contenue dans le Contrat ou dans un Contrat d'Application ni toute information confidentielle concernant les affaires de l'Entreprise et les Produits, sauf en cas d'exigences légales ou afin de mettre en œuvre le Contrat. L'Apporteur d'Affaires s'engage également à faire respecter cette obligation de confidentialité par tous les membres de son personnel, ses agents, ses conseils, ses prestataires ou cocontractants, dont il se porte garant à l'égard de l'Entreprise. *** L'Entreprise

Pour : Trust BetCommunity Ltd

Nom : Hattey Brice

Qualité : Chief Executive Officer

Mise à jour le 31/07/2020 à Londres